

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2023
Séance du 6 avril 2023**

N° 31

**Objet : Programme 2023 de
maintenance des sentiers inscrits
au P.D.I.P.R. : Demande de
financement auprès du Conseil
Départemental des Alpes de
Haute-Provence**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc (jusqu'au rapport n° 10), BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4), CHABAL CALVI Nadia, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (du rapport n° 2 au n° 30), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit (du rapport n° 2 au n° 30), ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30), JOUVES Marc, KUHN Francis, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à PEREIRA Georges
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4)
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien, a donné pouvoir à TEYSSIER Eliane
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
PAIRE Marie Claude a donné pouvoir à HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30)
PARIS Mireille a donné pouvoir à CHABALIER Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PELESTOR Michel	RICHAUD Véronique
BERTRAND Philippe	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève	RISSO Gilbert
BOGHOSSIAN Alex	LAQUET Laura	PROUST Brigitte	SAVORNIN Béatrice
BOURJAC Jean Marie	PAUL Gilles	REBOUL Childéric	URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Madame ESCLAPEZ Nathalie, rapporteur, expose ce qui suit :

L'entretien du réseau de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) figure dans les statuts de Provence Alpes Agglomération parmi les actions relevant de sa compétence en matière de gestion d'équipements touristiques.

Les opérations de maintenance visent à assurer la sécurité des usagers sur les itinéraires de randonnée et à améliorer l'offre et la qualité du service rendu aux pratiquants, habitants et aux touristes sur l'ensemble de notre territoire.

Le réseau représente un linéaire total d'environ 1.700 km de chemins balisés (150 itinéraires pédestres, 80 itinéraires VTT, 35 itinéraires trail, 5 itinéraires équestres).

La Communauté d'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur l'ensemble de ces sentiers (excepté certains ouvrages spécifiques de mise en sécurité comme les passerelles qui sont pris en charge par le département). Les travaux sont réalisés par les services de Provence Alpes Agglomération et par des entreprises spécialisées. Les interventions peuvent concerner du balisage, du débroussaillage, de la fourniture et de la pose de signalétique, des travaux d'amélioration de l'assise du sentier, de l'aménagement d'ouvrages spécifiques...

Ces opérations d'entretien peuvent faire l'objet de cofinancement du Département à hauteur de 50% (les travaux réalisés en régie ne sont pas cofinancés).

Pour l'année 2023 le budget prévisionnel pour l'entretien des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR sur le territoire de Provence Alpes Agglomération s'élève à 50 000,00 € H.T.

**PROGRAMME DE MAINTENANCE PREVISIONNEL
DES SENTIERS 2023**

DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT HT
Balisage itinéraires de randonnée pédestre, VTT et Trail	20 000,00
Entretien sentiers PDIPR secteur vallée de la Blanche-Bès	5 000,00
Entretien sentiers PDIPR secteur Haute Bléone	5 000,00
Entretien sentiers PDIPR secteur Dignois	5 000,00
Entretien sentiers PDIPR secteur vallée des Duyes	5 000,00
Entretien sentiers PDIPR secteur vallée de la Durance	5 000,00
Entretien sentiers PDIPR secteur vallée de l'Asse et Verdon	5 000,00
Montant HT	50 000,00
Participation CD04 50%	25 000,00
Autofinancement PAA 50%	25 000,00

Il vous est proposé :

- D'approuver la réalisation d'un programme d'entretien des sentiers de randonnée pour un montant total de 50 000,00 € H.T. ;
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

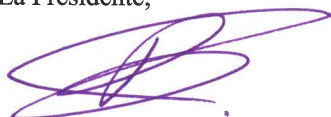
Dépenses H.T	50 000,00 €
Recettes H.T	50 000,00 €
Dont :	
- Subvention Conseil Départemental PDIPR	25 000,00 €
- Autofinancement PAA H.T	25 000,00 €

- De solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil départemental,
- De demander une dérogation pour pouvoir procéder au démarrage des travaux avant le vote de l'assemblée départementale
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO



PUBLIE LE : **17 AVR. 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230406-31_06042023